



## ORGANISATION PAR LA FRANCE DES OLYMPIADES INTERNATIONALES DE CHIMIE EN 2019

### CONVENTION CADRE Établie entre les soussignés :

**Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,**  
sis 110 rue de Grenelle 75007 Paris  
Ci-après dénommé « le ministère »

Représenté par :

**Florence ROBINE**, directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ;

**Simone BONNAFOUS**, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ;

**Alain BERETZ**, directeur général de la recherche et de l'innovation (DGRI) ;

**Marianne de BRUNHOFF**, déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) ;

**Ciélia MORALI**, déléguée à la communication (DELCOM)

ET

**La Fondation de la Maison de la Chimie**, Fondation reconnue d'intérêt public,  
sise 28 rue Saint-Dominique 75007 Paris.

Représentée par **Bernard BIGOT**, président de la Fondation de la Maison de la Chimie,  
ci-après dénommée « la FMC »

**L'Union des Industries Chimiques**, Union de syndicats professionnels Loi 1884,  
sise Immeuble Le Diamant A - 14 rue de la République 92800 Puteaux

Représentée par **Pascal JUERY**, président de l'Union des Industries Chimiques (UIC),  
ci-après dénommée « l'UIC »

**La Société Chimique de France**, association de loi 1901,  
sise 28 rue Saint-Dominique 75007 Paris

Représentée par **Gilberte CHAMBAUD**, présidente de la Société Chimique de France  
ci-après dénommée « la SCF »

## Préambule

Les **Olympiades internationales de Chimie** sont une compétition scientifique internationale de haut niveau destinée à un public scolaire et étudiant. Elles sont organisées depuis 1968 et rassemblent des élèves motivés par la chimie provenant de 70 à 80 pays. La France y participe depuis 1981, et envoie chaque année une délégation de quatre candidats sélectionnés essentiellement parmi des élèves de classes de terminale scientifique et de première année des classes préparatoires scientifiques (toutes filières).

**Dans une lettre datée du 29 décembre 2014, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait part au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), de son soutien à la candidature de la France pour l'organisation des 51<sup>èmes</sup> Olympiades Internationales de Chimie en 2019 (IChO 2019).** Forte de ce soutien, l'IGEN a présenté le 26 juillet 2015 la candidature de la France au jury international et à l'IChO Steering Committee.

**Le jury international réuni à Bakou, Azerbaïdjan, lors des 47<sup>èmes</sup> IChO, en juillet 2015, a retenu la candidature de la France à l'organisation des 51<sup>èmes</sup> IChO en juillet 2019.**

Le rapport annexé à la loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République dispose qu'en matière de sciences, de technologie et plus largement de culture scientifique, un certain nombre de défis s'imposent à notre système éducatif :

- **susciter chez nos élèves un plaisir d'apprendre et de pratiquer les sciences ;**
- **inciter les jeunes, et notamment les jeunes filles, à se tourner vers les carrières scientifiques** afin de permettre à la France de conforter son avance scientifique, son tissu industriel, son potentiel économique, sa capacité d'innovation et sa compétitivité en formant les techniciens, chercheurs, ingénieurs et entrepreneurs de demain ;
- **préparer le futur citoyen à comprendre le monde qui l'entoure et à appréhender les défis sociétaux et environnementaux.**

À l'issue de la scolarité obligatoire, les élèves maîtrisent le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Ils ont été ouverts à la connaissance, ont formé leur jugement et leur esprit critique, à partir d'éléments ordonnés de connaissance rationnelle du monde pour leur permettre de s'insérer dans la société où ils vivront et participer, comme citoyens, à son évolution.

**Par la maîtrise des langages pour penser et communiquer et l'étude de systèmes naturels et de systèmes techniques**, les élèves ont accédé aux fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique nécessaire à la compréhension de la nature et de ses phénomènes, ainsi que des techniques développées par les femmes et les hommes. Grâce à cette première approche scientifique et technologique du monde qui les entoure, les élèves ont aussi été initiés aux grands défis auxquels l'humanité est confrontée. Ceux qui ont trouvé dans ces premiers temps de formation l'intérêt et la motivation à poursuivre dans une filière scientifique de la voie générale (filière S) ou de la voie technologique (filière STL) acquièrent de nouvelles connaissances et consolident leurs compétences en particulier dans le domaine de la chimie grâce à des objectifs de formation exigeants et leur permettant de percevoir les enjeux et défis que la science et les scientifiques doivent contribuer à relever au XXI<sup>ème</sup> siècle. Ces formations leur permettent ensuite de prétendre à des poursuites d'études supérieures en chimie, en classes préparatoires puis en écoles d'ingénieurs ou en école normale supérieure, à l'université, en STS, pour devenir chercheurs, enseignants, ingénieurs, techniciens et contribuer à conforter la place de la France dans le développement scientifique et technique mondial, par l'accroissement qualitatif et quantitatif de sa capacité d'innovation et de créativité.

L'organisation des IChO 2019 représente une opportunité pour la France, elle doit permettre de :

➤ **favoriser le rayonnement de la formation scientifique à l'École**

Soutenue par le ministère chargé de l'éducation nationale et de nombreux partenaires scientifiques universitaires, de la recherche ou de l'industrie, une culture des concours scientifiques existe en France, tant au niveau national (concours généraux, concours « C. Génial » collège-lycée, Olympiades nationales...) qu'académique ou régional (concours « Faites de la Sciences », « Quintesciences »...). La participation annuelle de la France à divers concours internationaux dont les Olympiades internationales de Chimie, de Physique, de Mathématiques et de Géosciences, et le nombre de médailles rapportées chaque année par les différentes délégations témoignent de la qualité de la formation scientifique à l'École. L'organisation par la France des IChO 2019 doit constituer une reconnaissance envers les acteurs portant l'organisation de ces concours ou la préparation des élèves et un encouragement de tous, et à tous les niveaux, à continuer d'entraîner les élèves à relever des défis.

➤ **promouvoir l'excellence française dans l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'industrie, dans le domaine de la chimie**

Les actions en lien avec l'événement, les actions de communications relativement à l'événement, les visites à caractère scientifique proposées aux participants permettront de valoriser les expertises françaises en termes de formation de haut niveau, de recherche et la qualité et le dynamisme de l'industrie chimique française.

La Fondation de la Maison de la Chimie (FMC) constitue un centre de ralliement des chimistes de tous pays, et a pour missions de développer les relations entre savants, techniciens et industriels et de contribuer à l'avancement de la science chimique dans toute l'étendue de son domaine et de ses applications.

L'Union des Industries Chimiques (UIC) est l'organisation professionnelle de la chimie et de ses applications. Active aux niveaux européen, national et territorial, fédérant l'ensemble des acteurs, elle est le promoteur incontournable de la croissance durable de l'industrie chimique mais aussi de l'ensemble de l'industrie en France et de son image auprès du public et notamment des jeunes talents.

La Société Chimique de France (SCF) a pour mission la valorisation et la représentation des chimistes français, la diffusion de l'information scientifique, notamment au travers de la publication mensuelle de sa revue « l'actualité chimique », le soutien à l'organisation de colloques et séminaires nationaux et internationaux et le soutien à l'emploi des jeunes.

La FMC, l'UIC et la SCF sont partenaires et développent conjointement un soutien régulier aux actions de promotion de la chimie sous ses aspects scientifiques et éducatifs.

Parce qu'il constitue **un enjeu important pour l'image de notre système scolaire et la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle**, le ministère souhaite que cet événement soit une réussite et permette de susciter plus largement des actions éducatives organisées dans les écoles, les collèges, les lycées autour d'une **année de la chimie 2018/2019**.

L'objet de la présente convention est de structurer les relations partenariales entre le ministère de l'éducation nationale, la FMC, l'UIC, la SCF et d'autres partenaires potentiels au bénéfice de la réussite des Olympiades internationales de la Chimie en 2019 à Paris. Cette convention vise également à définir les modalités et le niveau de contribution des partenaires aux IChO 2019, notamment sur l'aspect financier de l'organisation pour laquelle un fonds de concours dédié est mis en place.

## I. PRÉSENTATION DE L'ACTION ET DES PARTENAIRES

### 1. PRÉSENTATION DES ICHO 2019

Les Olympiades internationales de Chimie seront organisées en juillet 2019 à Paris sur une durée de 10 jours.

Les délégations attendues seront constituées chacune de quatre étudiants maximum participant aux Olympiades. Elles seront accompagnées d'un head-mentor et d'un mentor, qui constituent le jury international des IChO et d'un ou deux observateurs scientifiques.

La compétition se déroule en deux épreuves individuelles : une épreuve théorique et une épreuve pratique d'une durée de 5 heures chacune pour lesquelles il conviendra de trouver des lieux adaptés (grande salle d'examen et laboratoires). Les règles en sont fixées dans le règlement des Olympiades internationales de Chimie, accessible depuis le lien suivant :

<https://www.iuventa.sk/en/Subpages/ICHO/ICHO-REGULATIONS.alej>

L'événement se déroule sur une période de 10 jours :

	<b>Etudiants</b>	<b>Mentors et Jury</b>
<b>Jour 1</b>	Arrivée des délégations	
<b>Jour 2</b>	Visites culturelles et scientifiques Temps libre	Cérémonie d'ouverture Contrôle des laboratoires Discussion avec les auteurs du sujet de l'épreuve expérimentale Réunion du jury international pour valider les amendements du sujet
<b>Jour 3</b>	Visites culturelles et scientifiques Temps libre	Traduction de l'épreuve expérimentale
<b>Jour 4</b>	Passation de l'épreuve expérimentale	Discussion avec les auteurs du sujet de l'épreuve théorique Réunion du jury international pour valider les amendements du sujet
<b>Jour 5</b>	Visites culturelles et scientifiques Temps libre	Traduction de l'épreuve théorique
<b>Jour 6</b>	Passation de l'épreuve théorique	Pause Visites culturelles et scientifiques "Reunion party"
<b>Jour 7</b>	Visites culturelles et scientifiques Temps libre	Vérification de la notation Visites culturelles et scientifiques
<b>Jour 8</b>	Visites culturelles et scientifiques Temps libre	Négociation des notes attribuées par chaque délégation auprès des correcteurs Réunion du jury international
<b>Jour 9</b>	Temps libre Proclamation des résultats Cérémonie de clôture	
<b>Jour 10</b>	Départ des délégations	

Environ 700 participants sont attendus. Candidats et membres du jury international seront hébergés sur deux sites distincts à Paris ou en proche banlieue.

Un guide-traducteur sera mis à la disposition des étudiants de chaque délégation.

Lors de leur séjour, un programme culturel et scientifique adapté sera proposé aux participants, étudiants et membres du jury.

## 2. PARTENAIRES

### a. Organisateur

C'est le ministère qui assure le rôle d'organisateur des IChO 2019 en mobilisant les directions compétentes de l'administration centrale : DGESCO, DGESIP, DGRI, SG-DREIC, SG, DELCOM.

### b. Partenaires de référence

Les partenaires signataires de la présente convention, dont le concours est indispensable à la réussite des IChO 2019, ont fait le choix de s'engager pour garantir cette réussite au titre de « partenaire de référence ». Le statut de partenaire de référence est lié, selon les missions et les compétences de chacun, à un niveau d'implication qui couvre l'ensemble des phases (de la préparation à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre) et des aspects liés à l'organisation des IChO 2019 (scientifiques et éducatifs ; organisationnels ; moyens financiers, matériels et humains).

L'Organisateur reconnaît expressément assumer l'entière responsabilité de l'organisation des IChO 2019, la responsabilité des partenaires de référence ne pouvant en aucun cas être recherchée ni inquiétée à ce titre. Dans ce cadre, l'organisateur garantit les partenaires de référence de tout recours de tiers y afférent.

La liste des partenaires de référence pourra être complétée par avenant à la présente convention.

### c. Partenaires associés

Ensemble, le ministère et les signataires de la présente convention souhaitent fédérer autour d'eux les institutions et les acteurs dont la contribution est profitable aux IChO 2019, au titre de « partenaires associés » :

- **les représentants des services de l'État** : les représentants du ministère chargé des affaires étrangères, du ministère de l'intérieur, du ministère chargé de l'industrie, du ministère chargé de la culture ou tout autre service compétent pourront être sollicités ;
- **les représentants des acteurs économiques** : entreprises ou organisations professionnelles, fondations, associations relevant directement ou indirectement du secteur de la chimie et des secteurs de la culture et du tourisme ;
- **les représentants des acteurs des collectivités publiques territoriales** ;
- **les représentants des organismes et établissements de formation, des organisations de recherche et des institutions** : Académie des sciences, écoles d'ingénieurs, écoles normales supérieures, universités, organismes de recherche, associations de professeurs ou tout autre représentant de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les partenaires associés sont ceux dont l'implication s'avère bienvenue pour tout ou partie des phases de l'organisation des IChO 2019, sur l'un ou l'autre des aspects concernés.

La liste des partenaires associés sera précisée dans l'annexe 1 de la présente convention et les modalités de leur concours à l'organisation des IChO 2019 pourront être formalisées dans le cadre de conventions spécifiques s'inscrivant en complémentarité de la présente convention.

## **II. MODALITÉS ET INSTANCES DE COOPÉRATION**

Afin de coordonner au mieux leurs efforts pour la réussite des IChO 2019, les signataires s'accordent pour mettre en place et participer aux instances suivantes :

### **1. COMITÉ DE PILOTAGE**

Les partenaires mettent en place un comité de pilotage des IChO 2019.

#### **a. Missions**

Il fixe les orientations générales et prend les décisions nécessaires au bon déroulement des IChO 2019.

Il dirige et contrôle les activités se rapportant aux IChO 2019.

Il appuie ses décisions sur les rapports périodiques du comité scientifique et éducatif et du comité d'organisation décrits aux articles II.2 et II.3 de la présente convention.

Il prévoit, réunit et mobilise dans une recherche d'efficience les moyens nécessaires au bon déroulement des IChO 2019.

Il reçoit et valide le rapport financier lié à l'organisation des IChO 2019.

Il établit un bilan final des IChO 2019 sur présentation d'un rapport du comité d'organisation et du comité scientifique et éducatif.

#### **b. Composition**

Il est présidé par le ministre chargé de l'éducation nationale ou son représentant.

Le président est assisté d'un vice-président, représentant de l'IGEN, et nommé par le ministre.

La lettre de mission de l'IGEN est jointe en annexe 2 de la présente convention.

Il est composé :

- de représentants de chacun des partenaires de référence ;
- de représentants des partenaires associés ;
- du président du comité d'organisation et du président du comité scientifique et éducatif.

La liste de ses membres sera précisée dans l'annexe 3 de la présente convention et pourra être actualisée annuellement.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la DGESCO.

#### **c. Fonctionnement**

Il se réunit au moins deux fois par an sur invitation du président.

Le président précise l'ordre du jour du comité de pilotage sur proposition du vice-président.

Le président organise et dirige les débats, qu'il peut déléguer pour tout ou partie au vice-président.

Le président peut demander à des personnalités qualifiées de participer, à titre consultatif, à des séances, afin qu'elles puissent apporter aux membres du conseil leur analyse du dossier.

Le président présente un rapport financier annuel lié à l'organisation des IChO 2019.

Le président du comité scientifique et éducatif et le président du comité d'organisation font part aux membres du comité de pilotage des éléments liés aux compétences respectives des comités qu'ils président.

## **2. COMITÉ SCIENTIFIQUE ET ÉDUCATIF**

Un comité est chargé des aspects scientifiques et éducatifs des IChO 2019.

### **a. Missions**

Il rédige et contrôle les problèmes préparatoires et les épreuves écrite et expérimentale de la compétition, en français et en anglais.

Il met en œuvre les tests des expériences.

Il assure la confidentialité des épreuves et des délibérations.

Il organise les préparations, les surveillances et les corrections des épreuves.

### **b. Composition**

Il est co-présidé par une personnalité scientifique désignée par le comité de pilotage et par l'IGEN nommé par le ministre au comité de pilotage.

Il est composé de professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles, de professeurs des universités, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, de doctorants, d'étudiants.

La liste de ses membres sera précisée dans l'annexe 4 de la présente convention et pourra être actualisée annuellement.

### **c. Fonctionnement**

Il se réunit autant que de besoin à l'initiative de ses co-présidents.

Il assure la confidentialité au moment de la rédaction des épreuves de la compétition internationale, de leur préparation et de leur déroulement.

## **3. COMITÉ D'ORGANISATION**

Un comité est chargé des aspects organisationnels et logistiques des IChO 2019.

### **a. Missions**

Il assure l'organisation logistique et matérielle de l'événement et veille à la bonne coordination des différentes parties prenantes.

Il organise les transports, l'accueil, l'hébergement et la restauration des délégations.

Il propose au comité de pilotage, puis met en œuvre le programme culturel et scientifique destiné aux délégations.

Il est chargé de la mise en œuvre des actions de communication relatives aux IChO 2019.

### **b. Composition**

Il est présidé par le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant.

Il est constitué :

- du vice-président du comité de pilotage ;

- de représentants de la DGESCO, de la DGRI, de la DGESIP et de la DREIC ;

- de représentants des partenaires associés amenés à jouer un rôle opérationnel dans le déroulement des IChO 2019.

La liste de ses membres pourra être précisée dans l'annexe 5 de la présente convention et être actualisée annuellement.

### **c. Fonctionnement**

Il se réunit autant que de besoin à l'initiative de son président.

Il mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

### **III. ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET MOYENS**

Afin de garantir la bonne organisation des IChO 2019, les signataires de la présente convention s'engagent à réunir les moyens financiers nécessaires à l'organisation des IChO 2019 tels que précisés dans le budget prévisionnel figurant à l'annexe 6 de la présente convention.

Ils s'engagent d'ores et déjà à mobiliser leurs propres moyens humains, matériels et financiers et à rechercher des ressources complémentaires comme suit :

#### **1. ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE**

##### **a. Moyens humains**

Le ministère s'engage :

- à mobiliser les personnels de la DGESCO, DGESIP, DGRI, DREIC, DELCOM pour contribuer à la réussite de l'événement ;
- à recruter un chargé de projet pour assurer la coordination opérationnelle de l'événement, dans la limite de 0,5 ETP en 2017-2018 et 1 ETP en 2018-2019 ;
- à assurer la rémunération complémentaire des techniciens de laboratoire pour la gestion des laboratoires et la sécurisation du déroulement des épreuves (pour un contingent estimé à 30 techniciens).

##### **b. Moyens matériels**

Le ministère s'engage :

- à explorer la possibilité de mettre à disposition des locaux de l'État et de ses établissements pour l'organisation d'un moment protocolaire de la manifestation ;
- à explorer la possibilité de produire et diffuser tout document de communication informant de l'événement et de ses modalités ;
- à informer, par tous les moyens qu'il juge appropriés, la communauté éducative, des actions engagées dans le cadre des IChO 2019 (site internet, réseau des correspondants académiques en sciences et technologie, etc.).

##### **c. Moyens financiers**

Le ministère s'engage :

- à contribuer financièrement à l'organisation des IChO dans la limite de 200 000 € sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances ;
- à conduire un effort de prospection auprès de son réseau de partenaires afin de recueillir des contributions humaines, matérielles ou financières complémentaires et nécessaires au bon déroulement des ICHO 2019 ;
- à ouvrir un fonds de concours destiné à recueillir les contributions des différents partenaires.

Un fonds de concours est constitué par des fonds à caractère non fiscal versés pour concourir à des dépenses d'intérêt public. Dans ce dispositif, la partie versante est une personne morale ou physique distincte de l'État : collectivité publique étrangère, collectivité territoriale, établissement public, organisme ou particulier.

Ainsi, l'ensemble des partenaires mentionnés au I.2) b. et I.2) c. de la présente convention pourront verser leurs contributions financières via ce fonds de concours.

L'article 17-II de la LOLF pose le principe du respect de l'intention de la partie versante ou du donateur. A cet effet, le décret en Conseil d'État n° 2007-44 du 11 janvier 2007, modifié par le décret 2013-680 du 24 juillet 2013, pris pour son application prévoit que, sauf stipulation contraire, un compte



rendu est établi annuellement par l'ordonnateur intéressé et est adressé à la partie versante à la fin du mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

Les crédits versés via ce fonds de concours seront rattachés et gérés sur le programme 230 « vie de l'élève », centre financier : 0230 – domaine fonctionnel : 0230-06 – centre de coûts : CENSCO3075.

Ces concours seront utilisés pour financer des prestataires ou partenaires de l'opération en vue de sa bonne organisation.

## **2. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DE REFERENCE**

### **a. La FMC**

La FMC s'engage :

- à contribuer financièrement et matériellement à l'organisation des IChO 2019 à hauteur de 200 000 € ;
- à percevoir les subventions des partenaires privés et à les verser au fonds de concours.

### **b. L'UIC**

L'UIC s'engage :

- à contribuer financièrement et matériellement à l'organisation des IChO 2019 à hauteur de 50 000 € ;
- à participer à la promotion des IChO 2019, par les moyens de communication qu'elle jugera pertinents.

### **c. La SCF**

La SCF s'engage :

- à apporter son expertise et sa caution scientifique à l'événement IChO 2019 ;
- à assurer une large communication concernant l'événement auprès de la communauté des chimistes ;
- à contribuer financièrement et matériellement à l'organisation des IChO 2019 à hauteur de 10 000 €.

Les partenaires de référence s'engagent également à conduire un effort de prospection auprès de leurs réseaux de partenaires afin de recueillir des contributions humaines, matérielles ou financières complémentaires et nécessaires au bon déroulement des IChO 2019.

Par ailleurs, les partenaires référents et les partenaires associés définis au I. 2) b. et au I. 2) c. de la présente convention s'engagent à respecter la circulaire n° 2001-053 du 28-3-2001, relative au code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire.

## **3. ACTIONS DE COMMUNICATION**

Les partenaires signataires de la présente convention conviendront ensemble de l'identité visuelle et de la charte graphique afférente à donner aux IChO 2019, charte qui sera jointe en annexe 7 à la présente convention. Ils s'engagent à s'informer mutuellement des actions qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de cette convention. Les logos des partenaires signataires de la convention seront portés sur l'ensemble des documents et des supports produits dans le cadre de ce partenariat.

## **IV. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **1. DURÉE**

La présente convention est conclue pour la période qui va de sa date de signature par les parties jusqu'au 31 décembre 2019.

### **2. AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

### **3. RÉSILIATION**

La présente convention n'est pas renouvelable et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

### **4. RECOURS**

En cas de différend ou de désaccord, les partenaires s'engagent à rechercher des solutions amiables. Si à l'issue de cette démarche, les partenaires ne parviennent pas à définir les modalités d'un accord partagé, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

**Fait à Paris, en quatre exemplaires, le 18 janvier 2017**

#### **Pour la ministre et par délégation**

La directrice générale  
de l'enseignement scolaire

La directrice générale  
de l'enseignement supérieur et  
de l'insertion professionnelle

Le directeur général de la  
recherche et de l'innovation

**Florence ROBINE**

La déléguée à la  
communication

**Simone BONNAFOUS**

La déléguée aux relations  
européennes et internationales  
et à la coopération

**Alain BERETZ**

**Clélia MORALI**

Le président de la Fondation de  
la Maison de la Chimie

**Marianne de BRUNHOFF**

Le président de l'Union des  
Industries Chimiques

La présidente de la Société  
Chimique de France

**Bernard BIGOT**

**Pascal JUERY**

**Gilberte CHAMBAUD**